

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique

Direction de la Coopération et des  
Échanges Interuniversitaires

N° : 12/51/D.C.E.U/ 2021

Alger, le 14 OCT. 2021

Messieurs les Présidents  
des Conférences Régionales Universitaires

Objet: Mise à jour des conditions d'entrée au Canada aux étudiants étrangers.

P.J : note d'information

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, une mise à jour des conditions d'entrée au Canada exigées aux étudiants étrangers, émanant de la direction de l'enseignement international.

Je vous saurais gré des dispositions que vous voudrez bien prendre pour une large diffusion de cette note auprès des établissements de formation supérieure relevant de votre région,

Considération distinguée



D 373

un établissement d'hébergement approuvé par le gouvernement pendant trois nuits.  
Ils voyagent du 19 juillet au 9 août 2021.

Le 19 juillet 2021, le gouvernement du Canada a annoncé <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/nouvelles/2021/07/gouv-assouplissem.html> l'assouplissement des mesures frontalières pour les voyageurs entièrement vaccinés, incluant un nouvel assouplissement des mesures frontalières pour les voyageurs entièrement vaccinés, y compris les étudiants étrangers. À partir du 9 août, de nouvelles mesures seront mises en place, y compris :

L'élimination de l'exigence d'un séjour de trois nuits dans un hôtel autorisé par le gouvernement pour tous les voyageurs étrangers arrivant après 0 h 01 HAE le 9 août 2021.

La mise en place d'un régime de contrôle aléatoire pour les voyageurs entièrement vaccinés qui sont admis(e)s à l'entrée au Canada dans les aéroports et passagers frontaliers internationaux sélectionnés partout au Canada. Les voyageurs non vaccinés continueront d'être soumis à des dépistages obligatoires à l'arrivée et au jour R.

Permettre aux personnes qui se sont rétablies de la COVID-19, mais qui continuent d'obtenir des résultats positifs, de présenter un résultat positif à un test moléculaire de dépistage de la COVID-19 sur un spécimen pris de 14 à 180 jours avant l'entrée au Canada dans le cadre des exigences de dépistage avant l'entrée.

Nous vous encourageons à consulter la section du site Web d'EduCanada consacrée aux informations sur le coronavirus (COVID-19) - renseignements pour les étudiants internationaux <https://www.educanada.ca/stud-plaqet/cov/covid-19/index.aspx?lang=fr>, qui comprennent des informations sur les voyages au Canada, le soutien du gouvernement du Canada en matière de COVID-19 et des informations sur les vaccins pour les étudiants internationaux. Pour plus de détails concernant l'assouplissement des restrictions frontalières, veuillez consulter les liens suivants :

Voyager au Canada pour les étudiants étrangers : communiqué de presse <https://www.canada.ca/fr/migration-refugiees/actualites/2021/07/voyager-au-canada-pour-les-etudiants-etrangers.html>

communiqué de Presse

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/nouvelles/2021/07/gouv-assouplissem.html>

Liège d'information - Assouplissement des mesures frontalières pour les voyageurs entièrement vaccinés qui entrent au Canada

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/nouvelles/2021/07/assouplissement-des-mesures-frontieres-pour-les-voyageurs-entierement-vaccinees-qui-entrent-au-canada-autorisation-de-deplacements-intercana.html>

A l'attention de:

Chiefs de mission et chargés d'affaires, a.i.  
Chefs de chancellerie et/ou d'administration

Le gouvernement du Canada a récemment fait un certain nombre d'annonces mettant à jour les exigences d'entrée pour les voyageurs souhaitant entrer au Canada. Nous vous écrivons pour vous donner un aperçu de l'impact de ces changements sur les étudiants étrangers.

Les étudiants étrangers peuvent toujours entrer au Canada à condition:

- 1) Ils ont un permis d'études valide ou une lettre de présentation qui indique qu'ils ont été approuvés pour un permis d'études ; et 2) Ils fréquentent un établissement d'apprentissage désigné dont le plan d'intervention immédiate en réponse à la COVID-19 a été approuvé par sa province ou son territoire.
- 2) Depuis le 9 juillet 2021, les voyageurs entièrement vaccinés - y compris les étudiants étrangers - sont potentinellement exemptés des exigences de quarantaine et de test à condition que toutes les exigences soient respectées.

<https://www.canada.ca/fr/centre-services-frontieres/nouveaux-2021-07-travel-revoir-quand-les-voyageurs-entièrement-vaccines-autorisent-entrer-au-canada-pourront-bien-saisir-mesures-de-sante-publique-nous.html>

Pour être considérés comme entièrement vaccinés, les étudiants étrangers doivent avoir reçu la série complète d'un vaccin contre la COVID-19 ou une combinaison de vaccins acceptée par le gouvernement du Canada au moins 14 jours avant d'entrer au Canada.

Pour être admissibles à des exemptions, les étudiants entièrement vaccinés doivent toujours satisfaire aux exigences relatives aux dépistages avant et à l'arrivée, y compris les tests effectués dans les 72 heures précédant le départ. Ils doivent également être asymptomatiques, soumettre par voie électronique tous les renseignements relatifs à la COVID-19 requis à ArriveCAN avant de se rendre au Canada, avoir une copie papier ou une copie numérique de leur preuve de vaccination et avoir un plan de quarantaine approprié.

A noter que les étudiants étrangers doivent continuer à disposer d'un plan de quarantaine de 14 jours au cas où il serait déterminé à la finition qu'ils ne remplissent pas toutes les conditions requises pour être exemptés de quarantaine. C'est toujours le cas même si le croient qu'ils sont déjà immunisés pour être considérés comme un voyageur entièrement vacciné.

<https://www.canada.ca/fr/voyage-nouvelles-restrictions-voyageurs-vaccines-covid-entre-canada-48-2021-07-1100917750162069322-875003677-1863034829>

Les étudiants ayant reçu des vaccins non approuvés par Santé Canada doivent suivre les exigences applicables aux voyageurs non vaccinés, y compris de séjourner dans